

Département de l'Yonne

Mairie de Subigny



7 Place Pierre Julien

89100 Subigny

Tel : 03.86.88.83.70

Fax : 03.86.95.26.96

mairie@subigny.fr

Site internet : www.subigny.fr

### **PRESENTS :**

Gilbert GREMY / Maxime BEAUCOURT / Colette BACHMANN /  
Jean-Luc ANDRIVOT / Nicolas PRIAULT / Christophe JOUVESHOMME /  
Damien TANIS / François GLAZENER / Claudie PASCAL /  
Jean-François DAUGE / Carine ANTONIW / Jean-Pierre DEWEIRDT.

Absente excusée : Caroline BLIZNIEC ayant donné pouvoir  
à François GLAZENER.

Secrétaire de séance : Carine ANTONIW.

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FÉVRIER 2022**

OUVERTURE de la séance à 19h40.

Lecture et approbation du dernier compte rendu.

### **- Rénovation globale du parc éclairage public via le Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne (SDEY)**

La Commune possède 147 points lumineux et 11 armoires de commande. Il a été demandé au SDEY le coût estimé pour la rénovation totale de l'éclairage public en Led.

Le coût estimé est de 205 400.00 € sur lequel le SDEY applique une subvention de 60 %, ce qui fait un reste à charge pour la Commune de 82 160.00 €.

A cela s'ajoute le coût de l'étude (1 886.60 €), financée à 30 % par le SDEY, soit un reste à charge pour la Commune de 1 320.62 €.

Si la Commune donne suite aux travaux après étude, ce montant sera alors inclus dans le montant total des travaux et bénéficiera aussi de la subvention de 60 %. En revanche, si la Commune ne donne pas suite après étude, elle paiera l'intégralité de la somme, à savoir 1 320.62 €. Tous ces tarifs sont nets pour la Commune car c'est le SDEY qui récupère la TVA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte ces travaux et demande qu'un état des lieux soit effectué afin de pouvoir combler les éventuels "trous noirs" de la Commune.

Les travaux sont prévus par le SDEY en 2023.

### **- Signature convention financière SDEY - Enfouissement des lignes d'une partie de la rue Aristide Bruant et de la rue des Vallées**

Ces travaux concernent une partie de la rue Aristide Bruant (tronçon situé entre la rue des Vallées et la rue de la Cour d' Oizelle) et la rue des Vallées.

Coût total de l'opération 196 459.12 €, subvention du SDEY à hauteur d'environ 40 %, soit un reste à charge pour la Commune de 116 625.02 € (TVA récupérée par le SDEY).

Ces travaux seront effectués en 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte ces travaux et charge le Maire de signer la convention en découlant.

**INFORMATIONS  
IMPORTANTES**

Dans le cadre de ces travaux, les administrés devront signer une convention de passage avec la société qui effectuera les travaux afin de l'autoriser à entrer dans les propriétés pour pouvoir enterrer les câbles. Aucune participation financière ne sera demandée.

### **- Signature convention ORANGE - Enfouissement des lignes d'une partie de la rue Aristide Bruant et de la rue des Vallées**

Dans la continuité du dossier ci-dessus, il est expliqué qu'afin de pouvoir procéder aux travaux d'enfouissement des Réseaux Télécom, il convient d'accepter et de signer une convention avec ORANGE. Le coût de cette dernière est de 910.01 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés accepte et charge Monsieur le Maire de signer cette convention.

### **- Délibération permanente SDEY - Autorisation pour le Maire de signer les conventions Financières du SDEY à hauteur d'un montant défini par le Conseil Municipal**

Les conventions financières de travaux d'électrification, d'éclairage public ou d'études énergétiques établies par le SDEY seront rendues caduques si la Commune n'a pas délibéré dans les 4 mois suivant la date de la convention. Pour éviter cela, le SDEY propose que le Conseil Municipal autorise le Maire à les signer sans convoquer le Conseil Municipal à hauteur d'un montant défini par ce dernier.

Le Conseil Municipal décide de ne pas acter cette délibération du fait qu'il y a, à minima, une réunion par trimestre et qu'il y a la possibilité de convoquer un Conseil extraordinaire.

### **- Charges scolaires - Commune de Véron**

Le Conseil Municipal de Véron, dans sa séance du 22 juin 2021, a fixé pour l'année scolaire 2021/2022, le coût d'un élève fréquentant ses écoles élémentaires à 772.00 €. Un élève de la Commune y est scolarisé en classe spécialisée.

Sachant que cette dépense est obligatoire pour les Communes ne pouvant pas assurer cet accueil, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte de prendre à sa charge cette participation qui s'élève à 772.00 € pour l'année scolaire 2021/2022.

### **- SNCF - Suppression des passages à niveau piétons**

La Commune a reçu un courrier de la part de la SNCF constatant une recrudescence des accidents corporels et mortels sur les passages à niveau piétons. La Commune en compte 3 se situant :

- 1 au dessus de la rue des Vallées,
- 1 au dessus de la rue des Vignes,
- 1 au bout du Chemin rue des Galettes.

Il est demandé au Conseil Municipal de statuer sur l'éventuelle suppression de ces passages à niveau piétons. Du fait du peu de fréquentation de ces derniers, le Conseil Municipal autorise la SNCF à supprimer ces passages à niveau piétons.

### **- Election de 2 représentants des propriétaires au sein de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF) de Subligny et Collemiers**

Dans un mail reçu, le Conseil Départemental explique que la composition de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF) de Subligny et Collemiers a été mise à jour le 12 août 2020.

La Chambre d'Agriculture n'avait pas pu désigner plus d'un exploitant agricole pour y siéger au titre de la commune de Subligny, à savoir M. Guy-Michel DESMARTINS.

La composition de la CIAF est à mettre à jour suite aux élections départementales de 2021, et il a été demandé à la Chambre d'Agriculture de compléter ses désignations.

Elle a désigné ce jour, avec leur accord, M. Jean-Pierre DEWEIRDT et M. Guy-Michel DESMARTINS en tant que titulaires et M. Jean-François DAUGE en tant que suppléant.

Etant donné que M. Jean-Pierre DEWEIRDT et M. Jean-François DAUGE sont aujourd'hui représentants des propriétaires, élus par le Conseil Municipal de Subligny, il conviendrait de délibérer pour élire 2 nouveaux représentants des propriétaires.

Mme Mauricette DAUGE et M. Philippe BERTHELIN seraient d'accord pour être élus membres de la CIAF en tant que représentants des propriétaires. Ils ont déjà été membres de la commission par le passé.

Le Conseil Municipal de Subligny, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte la candidature de Mme Mauricette DAUGE et de M Philippe BERTHELIN.

### **- Remboursement de 50% du sinistre de la rue de Collemiers**

Au mois de juin 2021, un camion s'est encastré dans la clôture d'une habitation rue de Collemiers et a détruit la buse communale. Une déclaration de sinistre a été effectuée auprès de notre compagnie d'assurance. Cette dernière nous rembourse 50% de la somme avant la réparation et le reste à la facture acquittée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte ce remboursement de 50%.

### **- Questions diverses**

#### *Bornage maison rue de Collemiers*

Le Conseil Municipal réfléchit au "découpage" des terrains de la maison située 1 rue de Collemiers afin de pouvoir procéder à son bornage avant d'effectuer une demande d'estimation auprès du service domanial.

#### *Projets d'investissement 2022*

Le Conseil Municipal projette les investissements suivants : éventuelle acquisition du terrain situé à coté de l'atelier municipal, travaux de voirie à finir et nouveaux, tableau lumineux "info commune", prises pour décorations de Noël, filet pour city stade, remplacement de certaines tuiles de l'église et du clocher, site internet, caméras de vidéosurveillance dans les rues du village, réfection d'une partie de l'atelier municipal en salle des associations, enfouissement des lignes d'une partie de la rue Aristide Bruant et de la rue des Vallées, mise aux normes des assainissements Mairie, école et maison 17 bis rue Aristide Bruant.

#### *Achat panneau d'affichage double*

La commune a investi dans un nouveau panneau d'affichage double pour la Mairie. L'actuel sera installé à la Haie Pèlerine à proximité du futur terrain de pétanque.

#### *Bornage atelier municipal*

Le bornage de l'atelier municipal a été réalisé afin de pouvoir installer la clôture.

#### *Compteur d'eau atelier municipal*

Un devis a été demandé à VEOLIA concernant le déplacement du compteur d'eau de l'atelier municipal qui est, pour l'instant, dans la cour de la maison située 17 bis rue Aristide Bruant.

#### *Châteaux d'eau Commune de Saint-Agnan et de Fontaines*

Un nouveau château d'eau va être construit à Saint-Agnan afin de remplacer l'actuel qui fuit et dont les réparations seraient plus coûteuses que d'en construire un nouveau. Quant à celui de Fontaines, il va être réparé.

#### *Ordures ménagères*

Le montant des factures impayées depuis 2010 se monte à 114 958.00 € pour la totalité du territoire de la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne.

#### *Compostage*

La Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne, en collaboration avec le Syndicat des Déchets du Centre de l'Yonne (SDCY) organise, du 26 mars au 10 avril, la semaine nationale du compostage. L'emplacement, à définir, sera sur un territoire central de la CCGB. Ce projet sera un essai. Diamètre des bois : 10 cm et volume limité à 5m<sup>3</sup> par personne.

#### *Réforme de la protection sociale complémentaire des agents de la fonction Publique territoriale*

La Commune aura l'obligation :

- de participer financièrement à la complémentaire prévoyance au plus tard le 1er janvier 2025, à hauteur d'au moins 20 % d'un montant de référence fixé par décret (non paru à ce jour)
- de participer financièrement à la complémentaire santé au plus tard le 1er janvier 2026, à hauteur d'au moins 50 % d'un montant de référence fixé par décret (non paru à ce jour).

*Entretien des trottoirs et devanture de propriétés*

Merci aux administrés de bien vouloir entretenir leur trottoir et devanture de propriété

*Remerciement*

Le Conseil Municipal remercie les bénévoles qui ont participé à la réparation, à la pose et la dépose des illuminations de Noël.

Séance levée à 23h00.

Le Maire,  
Gilbert GREMY.



### COMITÉ DES FÊTES

**Le Noël de Subigny, organisé par le comité des fêtes, s'est déroulé le 18 décembre dernier. Une vingtaine d'enfants ont participé aux activités proposées : spectacle de majorettes, lecture d'un conte et distribution de cadeaux par le Père Noël.**

**La journée s'est clôturée par une présentation et une démonstration de trompes de chasse offertes par nos sonneurs locaux et leurs partenaires au sein de l'Eglise Notre Dame.**

**Le comité des fêtes remercie l'ensemble des participants et acteurs de cette journée.**

**Votre comité des fêtes**